

CONSULTATION SUR LA POLITIQUE CULTURELLE PROVINCIALE

Mémoire des commissions scolaires de l'Outaouais

Nous avons retenu que dans l'élaboration de la prochaine politique nationale, plusieurs principes sont mis de l'avant. Parmi ceux-ci, deux interpellent plus particulièrement le milieu scolaire :

- **L'accès, la participation et la contribution de tous à la culture** : L'ensemble de la population doit pouvoir accéder, participer et contribuer à la vie culturelle. La politique culturelle s'adresse à tous les citoyens et doit être adaptée à leurs besoins et à leurs attentes. Elle vise à refléter la diversité de la société et à favoriser le dialogue, la mixité et les maillages.
- **La recherche d'équité** : La politique culturelle vise un accès équitable à la production et aux ressources culturelles pour tous : équité entre les générations, sur l'ensemble du territoire, entre les hommes et les femmes de toutes origines. Cette recherche d'équité prend en compte l'intérêt des générations futures.

Plusieurs questions sont soulevées par la consultation actuelle. Nous avons cependant choisi de nous exprimer plus spécifiquement sur les volets suivants :

1. Comment renforcer l'interaction entre la politique culturelle et les politiques du secteur de l'éducation?

- Il faut effectivement développer plus de liens entre les acteurs culturels et les intervenants scolaires en proposant divers mécanismes d'expression des besoins et de planification des projets.
- Il faut qu'on travaille avec les municipalités pour que la politique culturelle prenne tout son sens. Il y a des activités dans chaque municipalité dont on n'entend pas parler dans le réseau scolaire. Les écoles pourraient participer à ces activités et être des partenaires dans la préparation de ces activités pilotées par les municipalités et les organismes de la communauté. Comment faire le lien avec les CPE et l'école?
- Il y a une incompréhension du rôle de la commission scolaire et de ses établissements en matière de promotion de la culture auprès des jeunes. Nous pourrions nous inspirer d'énoncés tels que « L'art contribue à la persévérance scolaire ». La création de forums sur la citoyenneté culturelle des jeunes et le partage de nos plans d'actions sont des pistes. La collaboration école-famille peut passer par la culture, avec la collaboration de la municipalité.
- Le financement pour les activités culturelles dans chacun des milieux devrait toujours obliger une participation minimale des jeunes et de l'école.
- Il faut faciliter l'accès aux infrastructures culturelles pour les élèves et

surtout de ceux qui habitent en milieu rural dont les coûts de déplacement ont pour effet de décourager et d'augmenter les écarts en matière de défavorisation socio-culturelle.

- Il faut assouplir certaines règles dont le fait de permettre l'accès aux musées d'Ottawa, de permettre l'accueil à l'école de pièces de théâtre avec thématique pédagogique, même si les élèves sont passifs durant la pièce, de permettre aux artistes de la région, qui ne sont pas dans le répertoire, d'être admissibles pour des projets culturels subventionnés, etc.

2. Comment accroître les synergies et les partenariats entre l'administration publique et les autres catégories d'acteurs : instances régionales, entreprises privées, milieux scolaires, universités, etc.?

- Sur chacun des comités culturels de commission scolaire, nous devrions retrouver des représentants des MRC ou CLD afin de profiter de ces agents de liaison qui connaissent l'ensemble des activités et enjeux du milieu. Exemple : TRACES, à la municipalité de l'Ange-Gardien, est une activité (<http://salledesjardins.ca/traces-un-symposium-qui-promet-a-lange-gardien/>) où cette collaboration avec l'école pourrait être développée. Le financement des comités culturels de commission scolaire devrait être bonifié quand ce maillage avec les instances municipales et régionales, l'entreprise privée, l'université, etc. est réalisé.
- Inciter les promoteurs à présenter des offres d'activités culturelles sur un territoire qui mettent à contribution l'implication des municipalités, de l'entreprise privée et des commissions scolaires. Le Festival du film au Cœur-des-Vallées, avec la contribution du Carrefour Culturel Estacade est un bon exemple (<http://festivalfilm.cscv.qc.ca/>).
- Établir des partenariats entre les lieux de diffusion.
- Maintenir le comité Culture-éducation régional, actif depuis 2 années en Outaouais et s'assurer que les directions des services éducatifs, des commissions scolaires visées, puissent, à chacune de leur rencontre de concertation, partager sur les développements à caractère culturel et les pratiques modèles.
- Au plan régional, nous devrions avoir une représentation de chacun de ces comités culturels en partenariat avec les MRC et CLD, sous le leadership du Ministère de la culture, pour favoriser les concertations régionales, le parrainage/jumelage de partenaires ciblés pour faire des échanges sur des besoins similaires ou des pratiques gagnantes.
- Le forum Culture-éducation du 4 novembre prochain, en Outaouais, est un bel exemple en ce sens où les maillages entre les intervenants culturels du milieu et les porteurs de la culture dans chaque école sont facilités.

3. Comment donner un nouvel élan à l'éducation culturelle et artistique? Peut-on imaginer un meilleur maillage entre l'école et les milieux culturels?

- Faire en sorte que les jeunes deviennent partie prenante de leur communauté et de ce qui s'y passe. Il faut, de toute part, inciter les liens intergénérationnels.
- Développer l'identité culturelle et le rayonnement régional en formant des citoyens actifs.
- Encourage la participation culturelle des citoyens par la mise en œuvre de projets de médiation culturelle et permettre le développement et l'amélioration de leur milieu de vie. Encourager *l'Art communauté* tel que l'inspirant *Projet Tricycle de Sutton* où le patrimoine et la communauté sont des déclencheurs de la création.
- De nombreux auditoriums d'école dorment actuellement au Québec. Ce sont des infrastructures qui peuvent être utilisées à meilleur escient. Il faut développer des mécanismes permettant de soutenir les organisations utilisant ces auditoriums et optimisant les services culturels offerts aux communautés.
- Mettre en place un accompagnement des artistes locaux afin de bonifier l'offre de ceux-ci en fonction du *Programme de formation de l'école québécoise* (PFEQ), engager un agent de liaison.
- Il faut, d'autre part en milieu scolaire, diffuser des outils pédagogiques adaptés à la clientèle scolaire et conforme au PFEQ pour supporter les enseignants dans la planification d'activités. Créer un Guide d'activités culturelles pour les écoles, préparer et diffuser un calendrier culturel, proposer des projets « clé en main ».

4. Comment mieux soutenir le potentiel créatif des jeunes et leur engagement en faveur de la culture?

- Il faut assurer le développement culturel dès le bas âge chez les jeunes. Les sorties culturelles annuelles devraient être rendues obligatoires pour chacune des classes.
- Il faut que nos projets culturels, tout comme les projets entrepreneuriaux, devienne des projets qui rayonnent dans toute la communauté.
- En reconnaissant « l'effet enseignant » qui, dans l'accompagnement de chacun des jeunes, peut amener ceux-ci à découvrir à l'intérieur de soi la fibre culturelle, le talent qui cherche à s'exprimer... Le soutien financier de programmes tels que Secondaire en spectacle est un incontournable à cet égard. Les coupures des dernières années dans ce secteur ont été dramatiques!
- En supportant financièrement, dans l'organisation scolaire, la mise en place des parcours, volets ou programmes *Art-étude* (primaire et secondaire).
- En encourageant les futurs enseignants à s'orienter vers les options arts,

car depuis plusieurs années, il y a une pénurie d'enseignants spécialisés en art.

- Bonifier le programme *Culture à l'école* et son répertoire pour soutenir des projets de « médiation culturelle » de multiples formes.
- Rendre admissibles les demandes faites par le milieu scolaire.
- Soutenir les projets de médiation culturelle en utilisant les technologies mobiles et les plateformes numériques.

5. Quelles améliorations le gouvernement du Québec peut-il apporter au système actuel de financement de la culture ? Quelles sont les limites des mécanismes de soutien financier en place ? Comment les améliorer ?

- Pour obtenir un financement, l'école devrait être obligée d'être en partenariat pour un projet culturel avec sa municipalité. Exemple : Lorsqu'un artiste à l'école se rend avec les élèves dans un centre pour personnes âgées pour faire une murale... Citoyenneté, liens intergénérationnels, valeur ajoutée... La culture sort de l'école pour supporter la vie communautaire. Devenons des citoyens actifs dans leur communauté! La culture n'est pas une fin en soi, mais un médium pour permettre aux jeunes d'une municipalité de développer un sens de l'appartenance avec son milieu. Comment des enfants peuvent devenir à leur façon les bâtisseurs de leur village?!
- Mieux soutenir financièrement les écoles en milieu rural qui ont peu d'infrastructures culturelles et qui doivent engager davantage d'argent que les milieux urbain pour l'accessibilité à la culture. Il faut mieux soutenir la diffusion de spectacles aux jeunes, dans leur école. Il faut que le Ministère de la culture mette fin aux moratoires de financements des diffuseurs culturels et qu'il puisse supporter financièrement les diffuseurs visant le jeune public au Québec.
- Pour les projets répondant à tous les critères privilégiés, surtout en milieu défavorisé (indices 8-9-10), nous devrions permettre un financement à 100 % plutôt qu'à 75 %.
- S'il était possible d'obtenir plus rapidement les sommes résiduelles des autres commissions scolaires, nous pourrions procéder à d'autres offres pour nos écoles.
- Laisser plus de liberté à la direction de l'école en ce qui a trait au financement des activités culturelles. Pour susciter « l'empowerment » des enseignants et développer des compétences dans la planification d'activités culturelles, une plus grande flexibilité dans l'usage des budgets, dont notamment le report à l'année suivante des sommes résiduelles, serait aidante.

Les commissions scolaires suivantes ont répondu à la demande de consultation dont la synthèse vous a été présentée :

- La Commission scolaire des Portages de l'Outaouais
- La Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

Raynald Goudreau

Directeur général

Commission scolaire au Cœur-des-Vallées

et porte-parole de la Table Éducation Outaouais au comité régional Culture-éducation

goudreau.raynald@cscv.qc.ca

819-986-8511 (5286)